

Convocation

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1897)**

Heft 2

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-238352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

sanction par sa réalisation dans les écoles primaires et secondaires de Zürich. Une discussion objective fera certainement disparaître les objections, les préventions nombreuses qui existent encore à cet égard.

M. *Thorens* abonde dans le même sens en ce qui concerne la coéducation. Partisan de l'extension de la période passée par un élève sous les ordres d'un même maître, il ne voudrait pas que l'on dépassât le terme de deux ans car l'enfant ne doit pas être habitué à l'idée que tout, dans la vie, se passe sous une direction uniforme; il faut, dans son intérêt, lui donner le sens de la lutte qui l'attend à la sortie de l'école.

MM. *Pesson* et *Groscurin* se déclarent d'accord sur la limitation à 2 ans; une période plus longue pourrait faire naître des déficits dans certaines branches, déficits qui sont réparables si l'enfant passe dans plusieurs mains pour s'instruire.

M. *Louis Favre* voit dans le système suivi dans les écoles allemandes un moyen facile de parer à de tels déficits; il consiste à inviter les maîtres dont l'enseignement présente certaines lacunes à assister à des leçons données par ceux de leurs collègues dont la compétence est incontestable.

Vu l'heure avancée la continuation de la discussion est remise à la prochaine séance.

Aucune proposition individuelle ne se faisant jour, la séance est levée à 5 heures.

Le Bulletinier : LOUIS GROSGURIN.

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 24 juin 1897, à 2 h. précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

Ordre du jour :

- 1^o Communications du Comité.
- 2^o Choix des sujets d'étude à proposer pour le prochain Congrès.
- 3^o L'Ecole professionnelle et ménagère de jeunes filles (sujet introduit par M. Rosier, rapporteur de la Commission du Grand-Conseil).
- 4^o Organisation des écoles primaires de la Ville : temps pendant lequel les élèves doivent rester sous la direction du même maître.
- 5^o Propositions individuelles.

N. B. — *La Bibliothèque sera ouverte à 1 h. 1/2*